

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, EN SA QUALITÉ DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR), À L'EFFET QUE :

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), aux bureaux de la MRCVR, situés au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville, Québec, J3G 0B7, ou selon un déroulement conforme aux directives émises par la Santé publique, lequel sera précisé sur le site Internet de la MRCVR, le **jeudi 9 juin 2022 à 10 h 00**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées avec intérêts, pénalité et frais encours, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement), à savoir :

SAINT-JEAN-BAPTISTE

PACHECO, Ernie

Matricule : 3639-02-2738

Désignation : **4 149 524**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville

Adresse : 3595, rang des Soixante, Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0

Taxes municipales : 1 464,38 \$ *

Taxes scolaires : 287,53 \$ *

LALONDE-MACEDO, Patrick

Matricule : 3638-84-8803

Désignation : **4 150 525**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville

Adresse : 3575-3595, rang du Cordon, Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0

Taxes municipales : 3 562,12 \$ *

Taxes scolaires : 304,84 \$ *

SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

NEVEU JR, Pierre

Matricule : 3567-30-2505

Désignation : **3 406 997**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe

Adresse : 80, Chemin Leblanc, Saint-Denis-sur-Richelieu, Québec, J0H 1K0

Taxes municipales : 920,36 \$ *

Taxes scolaires : 230,84 \$ *

SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

BOIVIN, François

Matricule : 2875-08-1867

Désignation : **4 833 398**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

Adresse : 1344, rang du Brûlé, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Québec, J0L 1R0

Taxes municipales : 2 602,88 \$ *

Taxes scolaires : 310,42 \$ *

SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

PEPIN, Réal

Matricule : 2249-51-8493
Désignation : **5 131 754**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères
Adresse : Terrain sur la rue 313 32, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec)
Taxes municipales : 31,36 \$ *
Taxes scolaires : 0,00 \$ *

MARTIN, Pierre-Olivier

Matricule : 2148-70-8067
Désignation : **5 132 892**, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères
Adresse : 132, rue du Champ-Doré, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Québec, J3G 0G5
Taxes municipales : 20 964,27\$ *
Taxes scolaires : 618,89 \$ *

**Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement devra être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même pour les intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement ainsi que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. Le montant total de ces taxes, frais, intérêts et pénalité sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.*

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE

Toute personne qui désire se porter adjudicataire doit se conformer aux conditions pour enchérir, c'est-à-dire déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence, et elle doit présenter deux pièces d'identité avec photo tel qu'un permis de conduire, une carte d'assurance-maladie ou un passeport.

Si cette personne agit pour une autre personne, elle doit présenter une procuration notariée ou assermentée l'autorisant à acquérir l'immeuble.

Si cette personne agit pour une compagnie, elle doit présenter les documents :

- Deux pièces d'identité comprenant photo, nom et prénom.
- Qualité du(de la) représentant(e) (mandataire).
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre).
- Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (CIDREQ).
- Une preuve de vérification des numéros de TPS et TVQ, si la personne morale détient de tels numéros, datée du jour de la vente. Ces validations peuvent se faire sans frais, par Internet, sur le site de Revenu Québec (<https://entreprises.revenuquebec.ca/EntNa/SX/SX00/SX00.SXCLT20A.ValiderInscription/SXCLT20AA?CLNG=F&SVAR=01>) et sur le site de l'Agence du revenu du Canada (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-entreprises/confirmation-numero-compte-tps-tvh/modalites-utilisation.html>).

MODE DE PAIEMENT

Le paiement DOIT être complet dès l'adjudication. Les seuls modes de paiement acceptés sont :

- Argent comptant
- Traite bancaire ou chèque certifié fait à l'ordre de MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Si le montant de la traite bancaire ou du chèque certifié est plus élevé que le montant de l'adjudication, la MRCVR remettra la différence à l'adjudicataire dans la semaine suivant la tenue de la vente.

Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.

RETRAIT

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*).

NOTE IMPORTANTE

Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRCVR. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée de s'informer auprès de la MRCVR du montant total dû à la date du paiement en capital, intérêts, pénalité et frais et d'en informer la MRCVR en faisant clairement la preuve du paiement afin que le processus puisse être interrompu.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE SEPTIÈME (7^e) JOUR DU MOIS D'AVRIL (04) DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

(Signé)
Diane Gaudette
Greffière-trésorière adjointe